5 IDEES VRAIES SUR LE VOTE ELECTRONIQUE



1

La solution doit garantir l'anonymat, le secret et l'unicité du vote, le chiffrement, une authenticité sécurisée de l'électeur, ainsi que l'auditabilité du scrutin.

Vrai ! La solution sécurisée garantit la sécurité du système et du processus de vote, dont l'intégrité des votes exprimés, le secret des votes (anonymat/confidentialité), la tenue d'une liste d'émargement sécurisée et le respect du principe "un vote - un électeur".

Des expertises indépendantes sont réalisées pour vérifier la fiabilité de la solution.

Enfin, le prestataire prend des engagements contractuels sur les garanties apportées par son outil sécurisé de vote électronique.

2

La solution respecte les recommandations de la CNIL en matière de vote électronique, conforme au niveau de risque évalué par le client.

Vrai! Une expertise est effectuée par un tiers indépendant, et atteste de la conformité de la solution du prestataire au regard de la recommandation "Vote par Internet" de la CNIL et des réglementations en viqueur.

3

Mes données personnelles sont traitées dans le respect du RGPD et de la loi Informatique et libertés.

Vrai ! Des mesures de sécurité sont mises en place pour protéger les données personnelles, la finalité des traitements ainsi que les droits des personnes concernées sont respectés, la destruction des données personnelles à la fin des délais prescrits est réalisée, et leur hébergement est effectué dans l'UE.

Les données ne sont ni revendues, ni échangées, elles ne sont pas monétisées.

4

J'ai les moyens de vérifier que mon vote est bien pris en compte, et que les résultats sont probants et démontrables.

Vrai ! Une preuve de vote/attestation est remise à chaque votant et lui permet de vérifier que son vote a été pris en compte. Les résultats sont démontrables et peuvent être contrôlés, le dépouillement est auditable a posteriori, dans les délais prescrits.

5

Lorsque le vote est organisé par un prestataire membre de la FNTC, je suis accompagné durant tout le projet.

Vrai ! Ces prestataires de confiance peuvent vous apporter des conseils techniques, un suivi, de l'expérience, une impartialité, ainsi qu'un accompagnement adapté à votre élection.



6 IDEES FAUSSES SUR LE VOTE ELECTRONIQUE



1

L'organisation du vote est gratuite.

Faux ! Toute organisation de vote (internet, vote par correspondance, vote à l'urne en présentiel) implique des coûts. La gratuité est un leurre, cachant souvent la monétisation des données personnelles.

Une solution sécurisée de vote par Internet a un coût, comprenant notamment : l'accompagnement, la teneur des engagements contractuels, les audits de sécurité et de conformité, l'hébergement sécurisé et sa supervision, et le développement applicatif garantissant le respect des recommandations en matière de vote par Internet.



Le vote par internet manque de fiabilité.

Faux ! Lorsque l'opération est exécutée par un prestataire de confiance, le vote par Internet est sécurisé et la solution mise en œuvre respecte les recommandations et les bonnes pratiques en matière de vote par Internet.

3

Le vote électronique (à distance par internet) exclut toute autre modalité de vote.

Faux ! Les autres modalités de vote (en présentiel/séance, correspondance par papier) restent possibles lorsqu'elles sont prévues. Par exemple, pour un scrutin, le vote peut être à la fois par Internet et en présentiel. Dans tous les cas, l'unicité du vote est garantie.



Mes données peuvent être revendues.

Faux ! Lorsque la prestation est réalisée par un éditeur de confiance, vos données personnelles sont protégées.



Un vote par email est un vote par Internet.

Faux ! Envoyer son vote par email n'offre aucune garantie de fiabilité, notamment en matière d'anonymat, de chiffrement, de bonne transmission et d'intégrité.



C'est compliqué de voter par Internet.

Faux ! C'est très simple, pas de contraintes géographiques ni de temps, ouvert 24h/7j, un simple smartphone suffit, pas besoin de se déplacer jusqu'au bureau de vote. Un support et une assistance aux électeurs sont souvent proposés par le prestataire de confiance.

